



POUR L'ABOLITION DÉFINITIVE DE LA CORRIDA EN FRANCE

PÉTITION

À l'attention du président de la République

Alors que peu d'hommes politiques osent se positionner pour interdire la corrida en France, la Fondation 30 Millions d'Amis lance une grande pétition pour que le nouveau président de la République et les députés qui seront élus lors des prochaines législatives se prononcent en faveur de son abolition.

Grâce à la Fondation 30 Millions d'Amis, depuis la loi du 16 février 2015, l'animal est désormais reconnu dans le Code civil comme un être sensible, qui peut souffrir. Une nouvelle conception qui n'épargne pas le sujet de la corrida : il ressort d'un sondage de février 2015 que « 7 Français sur 10 sont favorables à sa suppression ».

La Fondation 30 Millions d'Amis demande ainsi la suppression du 7e alinéa article 521-1 du Code pénal. Si cet article punit sévèrement les sévices graves et les actes de cruauté envers les animaux, son alinéa 7 autorise les spectacles taurins avec mise à mort lorsqu'une « tradition locale ininterrompue » peut être invoquée. Cette exception légale aux sévices graves, simple tolérance du législateur face à des pratiques d'un autre temps, légitime la mutilation de milliers de taureaux chaque année en France et leur mise à mort dans de grandes souffrances.

Je m'associe donc à la démarche de la Fondation 30 Millions d'Amis visant à supprimer l'alinéa 7 de l'article 521-1 du Code pénal afin de faire interdire définitivement la corrida en France

Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse 2 : _____

Code postal : _____

Ville : _____

**JE SIGNE !**Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse 2 : _____

Code postal : _____

Ville : _____

**JE SIGNE !**Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse 2 : _____

Code postal : _____

Ville : _____

**JE SIGNE !**